

LANTSHEERE (DE) (*Théophile-Charles-André*), (vicomte); Avocat, membre de la Chambre des Représentants, sénateur de Belgique, ministre de la Justice, gouverneur de la Banque nationale, ministre d'État (Asse, 4.11.1833 — Bruxelles, 21.2.1918).

Ses humanités qu'il avait commencées au Petit Séminaire de Malines, achevées au Collège des Jésuites à Alost, Théophile De Lantsheere poursuivit sa formation à l'Université catholique de Louvain où il conquit les diplômes de docteur en droit et de docteur en sciences politiques et administratives. Il entra aussitôt au Barreau et fut inscrit au Tableau de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Bruxelles en 1858.

Dès 1860, le corps électoral de son canton natal l'envoyait siéger au Conseil provincial du Brabant, où il siégerait douze ans durant. Le 11 juin 1872, le corps électoral de l'Arrondissement de Dixmude, s'inspirant du sens profond de l'art. 131 de la Constitution, l'envoyait à la Chambre des Représentants où lui seraient confiées une vice-présidence d'abord, la présidence, ensuite, du 12 novembre 1884 au 30 janvier 1895, date à laquelle, à la suite d'un incident de séance, démissionnaire, il fut remplacé par Beernaert. Le 15 juin 1900, ayant renoncé à la Chambre, il serait élu sénateur provincial par le Conseil provincial de la Flandre occidentale pour l'arrondissement d'Ostende-Furnes et ne quitterait la Haute Assemblée qu'en 1912.

En décembre 1871, Jules Malou appelé à la direction des affaires en un moment où les luttes partisans, après l'effondrement du doctrinarisme, aux élections du 14 juin 1870, prenaient dans le pays une acuité particulièrement dangereuse par sa coïncidence avec des difficultés politiques extérieures, confia le portefeuille de la Justice à De Lantsheere qui ne quitta le département qu'à la chute du ministère le 11 juin 1878. Un historien indemne de toutes préoccupations partisans assure que durant tout ce septennat passé à la tête de l'administration du pays Malou, fit une politique d'affaires, de caractère pratique et sage. Une telle politique convenait particulièrement au tempérament de De Lantsheere. A sa sortie de charge, celui-ci, tout en poursuivant son activité parlementaire au service du Pays — il fit encore partie en 1899 de la Section centrale où il eut l'occasion de déclarer que la Droite se ralliait à la répartition proportionnelle comme à un mal nécessaire —, il se reprit aux activités du Barreau. Il y fut élu bâtonnier en 1887.

Le 19 mai 1890, il s'était appelé à gouverner la Banque nationale. Le 9 juin suivant, le Roi le nommait ministre d'État.

Au cours de cette longue carrière, Théophile De Lantsheere avait eu plusieurs occasions de se rendre utile au Souverain de l'État Indépendant du Congo. Dès 1888, il s'était déclaré favorable à l'émission en Belgique d'un emprunt destiné à financer les dépenses du jeune État et le Roi-Souverain avait fait part à Beernaert du bien que lui faisait cette déclaration. En 1890, il avait présidé la section centrale de la Chambre des Représentants occupée à examiner le projet de loi ratifiant une avance de 25 millions consentie par l'État belge à l'État Indépendant du Congo, projet qui fut voté par quatre-vingt-quinze voix contre une et mieux accueilli encore au Sénat. Le 18 mai 1895, en présence des lenteurs apportées par la Commission des XXI à l'examen du projet d'annexion de Burlet, De Lantsheere émit l'avis que l'on n'arriverait pas à présenter ce projet aux Chambres à suffisamment bref délai pour tirer l'É. I. C. d'embarras à la veille de l'échéance du prêt de Browne de Tiège et proposa des mesures provisionnelles. La commission se rallia à cette manière de voir, le gouvernement que quitta le comte de Mérode, se rangea à l'avis de la Commission et, le 14 juin 1895, déposa un projet de prêt qui fut adopté à la

Chambre par 71 voix contre 16 et 8 abstentions, au Sénat, par 59 voix contre 13 et 8 abstentions. En 1903 encore, Th. De Lantsheere donnerait au Souverain de l'É. I. C. une consultation favorable à un aménagement des entreprises d'avenir de la Fondation de la Couronne. Il s'était cependant opposé, avec Beernaert, au projet de loi relatif à la Donation royale de 1900, qui fut néanmoins voté par les Chambres et sanctionné le 31 décembre 1903.

En 1905, Th. De Lantsheere assista aux fêtes du 75^me anniversaire de l'Indépendance belge. En mai 1909, il figurerait parmi les présidents d'honneur des fêtes jubilaires de l'Université catholique de Louvain.

C'est un fils de Théophile De Lantsheere, Léon, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des Représentants, qui eut à recueillir, en sa qualité de ministre de la justice dans le Cabinet Schollaert de 1909, la déclaration du décès de Léopold II par les professeurs Thiriart, Stiénon et Depage et à dresser l'acte de ce décès.

En 1914, le roi Albert accordait à Théophile De Lantsheere concession de noblesse à titre héréditaire par voie de primogéniture masculine et le titre de vicomte.

Le vicomte De Lantsheere s'éteignit à Bruxelles le 21 février 1918, grand cordon de l'Ordre de Léopold, grand'croix des Ordres de la Couronne de Chêne, de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa et de la Couronne de Roumanie, grand cordon des Ordres de Pie et de l'Aigle blanc de Russie, décoré de la 1^{re} classe de l'Aigle rouge et de la 1^{re} classe du 2^e degré de l'Ordre du Double Dragon de Chine et porteur de la médaille commémorative du règne de Léopold II.

20 février 1954.
M. J. Jadot.

Almanach royal, Années 1884-1920, *passim*. — *Mouvement géogr.*, Brux., 1890, p. 68b; 1895, pp. 49, 183. — Livraux et de Ridder, *La Chambre des Représentants*, Brux., Galerie nationale, Schepens, 1894-95, p. 289. — A. J. Wauters, *L'Histoire politique du Congo belge*, Brux., Van Fleteren, 1912. — Fr. Masoin, *Histoire de l'État indépendant du Congo*, Namur, Picard, 1912, t. I, pp. 188-189. — C^{te} L. de Lichtervelde *Léopold II*, Brux., Dewit, 1926, pp. 138, 266, 346, 402. — P. Daye, *Léopold II*, Paris, A. Fayard, 1934, pp. 473, 514, 565. — E. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, Brux., 1942, t. I, pp. 21, 307. — Col. P. E. M. Stinghlamber et P. Dresse, *Léopold II au Travail*, Paris, Brux., Éd. du Sablon, 1944, p. 180, net, p. 266. — C^{te} H. Carton de Wiart, *Beernaert et son temps*, Brux., Renaiss. de Livre, 1945, pp. 43, 107. — Fr. Van Kalken, *Histoire de Belgique des origines à nos jours*, 5^e éd., Brux., Off. de Publicité, 1946, pp. 483-484.